

MAIRIE DE MARINGES

Tél. 04 77 94 42 21

mairie-maringes @bbox.fr

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2015

PRÉSENTS: M. BLANCHON Pierre-François. M. BRUYÈRE Christian. M. Georges CHARBONNIER. Mme CHALANDON Nicole. M. CROZIER Bernard. Mme FARGE Marie-Thérèse. Mme MICHALET Myriam. M. THEVENON Denis. M. GRANGE Denis. Mme PENVEN-DE MARI Marie-Hélène. M. Guy VILLEMAGNE. CHALANDON Angélique. M. RIVOIRE Jean-Pierre. M. CHARVOLIN Christophe. Mme VERNE Georgette.

SECRETAIRE : M. GRANGE Denis.

1- AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNAL DE LA LOIRE

Monsieur le Maire rappelle l'article L5210-1-1 du CGCT modifié par la loi Notre du 07 août 2015 qui prévoit que les conseils municipaux et communautaires soient consultés sur les propositions de schéma Départemental de Coopération Intercommunale les concernant et émettent un avis dans les 2 mois. A l'issue de cette période, une synthèse sera présentée en Commission Départementale de Coopération Intercommunale qui disposera à son tour de trois mois pour donner son avis.

Le 9 octobre dernier, le préfet de la Loire a présenté le projet de schéma départemental de coopération qui propose pour la CCFL dont la commune de Maringes est membre :

- ◆ Fusion des Communautés de Communes de Feurs en Forez, Collines du Matin et de Balbigny
- ◆ Extension de ce périmètre de fusion aux neuf communes de la Communauté de Communes du Pays de Saint Galmier : Veauche, Montrond les bains, Bellegarde en Forez, Cuzieu, St André le Puy, Rivas, Aveizieux.
- ◆ Extension de ce périmètre de fusion aux neuf communes de la communauté de Communes de Forez en Lyonnais : Châtelus, Viricelles, Virigneux, St Denis sur Coise, Maringes, Chevrières, Grammond, Saint Médard en Forez, Chazelles sur Lyon.

Monsieur le Maire propose de voter à bulletin secret.

Proposition de schéma intercommunal du Préfet de la Loire :

Vote du Conseil Municipal : Pour : 9
Contre : 5
Blanc : 1

Monsieur le Maire présente le projet de SDCI du Rhône qui prévoit la fusion de la Communauté de Communes Chamousset en Lyonnais avec la communauté de Communes des Hauts du Lyonnais et la Communauté de Communes de Forez en Lyonnais.

Le préfet du Rhône propose de ne pas abandonner la réflexion et la dynamique conduite par ces trois EPCI visant à un regroupement sur le périmètre du syndicat intercommunautaire des monts du Lyonnais (SIMOLY) et du SCOT des Monts du Lyonnais.

Monsieur le Maire propose de voter à bulletin secret.

Proposition de schéma intercommunal du Préfet du Rhône :

Vote du Conseil Municipal : Pour : 6

Contre : 7

Blanc : 2

Monsieur le Maire présente le projet de SDCI du Rhône qui prescrit la fusion du syndicat mixte du SCOT des Monts du Lyonnais et du SIMOLY en raison de périmètre identiques (correspondant au périmètre des Communautés de Communes de Chamousset en Lyonnais, des Hauts du Lyonnais) et de structures de gestion communes.

Monsieur le Maire propose de voter à bulletin secret.

Proposition de Fusion du Syndicat Mixte des Monts du Lyonnais et du Simoly

Vote du Conseil Municipal : Non : 10

Oui : 2

Blanc : 3

2- CLARF

Monsieur le Maire rappelle que le Contrat Enfance Jeunesse est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux jeunes de 11 à 17 ans. Le contrat est conclu pour une durée de quatre ans pour la période 2015-2018.

Il précise les modalités financières du contrat à intervenir entre la CCFL, la CAF, la MSA et plusieurs communes membres de la communauté de Communes de Forez en Lyonnais (CCFL).

Après avoir oui l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ♦ Donne son accord pour le versement d'une participation de la commune au CEJ 2015-2018 d'un montant de 2556€ pour l'année 2015 afin de soutenir l'action jeunesse du CLAFR.

- ♦ Autorise le Maire à le signer.

3- AUTORISATION ENCAISSEMENT CHEQUE GROUPAMA RELATIF AU PREJUDICE SUBI SUITE A EVENEMENT CLIMATIQUE.

Monsieur le Maire informe l'assemblée du règlement des dommages causés par la chute du crépi de l'entreprise LORNAGE sur le toit de la mairie. L'assurance GROUPAMA à laquelle l'entreprise Lornage est affiliée, règle à la municipalité un chèque d'une valeur de 448.44€ correspondant au devis de l'entreprise de maçonnerie CHALANDON.

Le Conseil Municipal, après délibération, autorise Monsieur le Maire à encaisser le chèque de GROUPAMA d'un montant de 448.44€.

4- GELF : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'AGENT D'ENTRETIEN .

Monsieur le Maire rappelle la prestation de mise à disposition d'un agent d'entretien par le Groupement d'Employeurs du Lyonnais et du Forez (GELF) par convention en date du 24 novembre 2015. Cette convention prend fin le 31 décembre prochain.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à se prononcer sur le renouvellement de cette convention.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

DECIDE de renouveler la convention pour une durée de un an à compter du 1^{er} janvier 2016,
DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces afférentes.

5- AMENAGEMENT PARVIS MAIRIE – DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU COCA

Monsieur le Maire rappelle le projet d'aménagement du parvis de la mairie qui s'inscrit dans le cadre du COCA(Contrat Communal d'Aménagement).

Le conseil municipal prend connaissance de l'ensemble du dossier et du devis de l'entreprise Macaudier qui s'élève à 12432.12€ pour l'aménagement de la mairie côté est et 6790€ pour la 2^{ème} partie côté ouest soit 6790€.

Monsieur le Maire propose de déposer le dossier de subvention au conseil départemental afin de réaliser lesdits travaux. Il propose de joindre le devis de l'entreprise Macaudier pour l'instruction. 2 autres devis seront demandés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

APPROUVE le dossier de travaux qui s'inscrit dans une perspective

- D'aménagement global du village
- D'aménagement du parvis de la Mairie

SOLLICITE une subvention du conseil départemental dans le cadre du COCA,
DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour donner suite à cette décision.

6- PROGRAMME VOIRIE 2016- DEMANDE DE SUBVENTION – RENOUELEMENT CONTRAT INGENIERIE – ASSISTANCE TECHNIQUE

La commission voirie propose, pour le programme voirie 2016, de réaménager la voie communale de Pinay-Grand à Virigneux
Elle donne lecture des plans des travaux et de son estimation financière fixée à 16817.00 € HT.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,
Considérant la nécessité de ces travaux,

DECIDE d'inscrire la commune de MARINGES au programme d'aide départementale pour les travaux de voirie 2016 dont l'estimation s'élève à 16817,00 € HT,

S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires au budget 2016,

SOLLICITE une subvention du Conseil Général au titre du programme « voirie communale et rurale 2016 » ;
Monsieur le Maire propose de renouveler pour l'année 2016 le contrat ingénierie- assistance technique.

7- TARIFS

Carte de tennis :

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de garder le même tarif que l'année précédente.

Carte individuelle adulte - valable du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016 : 52 €

Carte individuelle jeune moins de 18 ans - valable du 1^{er} juillet au 31 décembre 2016 : 32 €

Carte familiale pour parents+ enfants mineurs - valable du 1^{er} juillet au 31 décembre 2016 : 52 €

Une caution de 50 € sera demandée compte tenu de la remise d'une clé d'ouverture du terrain de tennis à chaque nouvel abonné.

Club Loisirs Amitié :

Indemnité de chauffage pour 2016 identique à 2015 soit 125€

Tarif redevance assainissement :

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de revaloriser la redevance assainissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe le tarif assainissement comme suit :

Forfait : 36€ HT + 0.46€ HT le m³ consommé avec un plafond de 200m³.

Droit de branchement 2016 : tarifs inchangés.

8- REGIME INDEMNITAIRE

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de modifier le régime indemnitaire instauré par délibération du 6 décembre 2007, au bénéfice des agents communaux titulaires et stagiaires des filières administratives et techniques.

Sont donc concernés

Filière administrative

1 rédacteur principal de 2^{ème} classe, catégorie B, effectuant 21/35^{ème} heures

1 adjoint administratif 1^{ère} classe, catégorie C, effectuant 17.5/35^{ème} heures

Filière technique

1 adjoint technique territorial 1^{ère} classe, catégorie C à temps complet

Monsieur le Maire rappelle que les critères d'attribution et de modulation du régime indemnitaire sont de la compétence de l'autorité territoriale.

La modification concerne l'adjointe administrative 1^{ère} classe catégorie C embauchée au mois de septembre 2015.

Le Conseil Municipal demande à ce que ce dossier soit repoussé et souhaite prendre un temps de réflexion concernant les critères d'attribution de cette prime.

9- RECENSEMENT

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le recensement de la population aura lieu en 2016.

Un agent recenseur va être nommé pour effectuer cette mission.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur la rémunération de l'agent recenseur. Il indique que l'agent recenseur doit participer à deux demi-journées de formation.

Le Conseil Municipal, après délibération,

DECIDE de rémunérer l'agent recenseur en fonction du nombre de questionnaires collectés **soit 1.75 € par bulletin individuel, 1.15 € par logement,**

DECIDE d'allouer une indemnité de 35€ par demi-journée de formation

DECIDE d'allouer un forfait déplacement de 50

Prochaine réunion du conseil municipal : le 04/02/2016 à 20h30